Département
du
Pas-de-Calais

Arrondissement de Lens

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Annay, le 24 mars 2025

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY DU 20 MARS 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. Yves TERLAT – Michèle MOREN – Albert DANCOISNE – Angèle DUPAYAGE – Marcel GAPENNE – Alexandre DERISBOURG – Jean-Claude HOFFMANN – Martine DEMEYERE – Claude DRUELLE – Sonia PRIEM – Dominique LABALETTE – Arlette SOLTYS – Philippe THUMEREL – Magalie DESCAMPS – Jackie FRANCKE – Louisette TAILLIEZ – Pascal CAMPEL – David KUSNIREK – Arlette CORTES – Philippe SEWERYN – Bernard BIDAULT

Etaient excusés : MM. Chantal CHRISTMANN (pv à Michèle MOREN) – Didier ROBIDET (pv à Arlette SOLTYS) – Adelaïde DELATTRE (pv à Martine DEMEYERE) – Michèle ECAILLET (pv à Sonia PRIEM)

Était absente : MM. Pascal FROISSART – Sandrine DELPIERRE

La séance ouverte, Monsieur Jean-Claude HOFFMANN est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

L'adoption du compte-rendu de la séance précédente est proposée.
Des remerciements sont effectués suite aux travaux de sécurisation de la traversée de la Route de Lille pour les riverains.
Une remarque est formulée quant à la publication des comptes-rendus de conseils. Ce point ne faisant pas l'objet du compte-rendu, il est reporté à la fin de séance dans les divers.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Votes pour : 18
Abstentions : 7 (MM. LABALETTE – TAILLIEZ – CAMPEL – KUSNIREK – CORTES – SEWERYN – BIDAULT)
Votes contre : 0

1- Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédent l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.
Les données essentielles du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) communiquées en amont à tous les élus sont expliquées. Une information sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les

choix lors du vote du budget primitif est donnée. Pour 2025, la préparation budgétaire de la commune se fait dans un contexte particulièrement difficile, marqué par des incertitudes économiques, une instabilité politique nationale et internationale, ainsi que des contraintes budgétaires renforcées par les décisions gouvernementales dénoncées par les élus à plusieurs reprises. Le montant exact des dotations attendues pour la commune est encore inconnu, accentuant ainsi les difficultés prévisibles pour élaborer un budget serein. Malgré l'adoption de la loi de finances pour 2025, le climat demeure incertain, alimenté par les débats parlementaires difficiles et des enjeux financiers majeurs, notamment la soutenabilité de la dette publique française qui dépasse les 113 % du PIB entraînant une dégradation de la notation souveraine par les agences de notation.
Cette situation génère de fortes incertitudes pour les collectivités locales, qui doivent composer avec ces contraintes financières et ces tensions politiques pour préparer leur propre budget.

Sur l'année 2024, la situation financière de la commune se caractérise par un excédent important en section de fonctionnement atteignant 864 515,96 € cumulés.
Cependant, la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -659 969,55 € dû aux nombreux projets engagés.
Ce déficit d'investissement implique des dépenses restant à réaliser pour un montant de 2 648 715,83 € à fin 2024, face à 177 032,26 € de recettes d'investissement restant à percevoir.
Cette situation résulte essentiellement du retard pris dans la perception des subventions attendues et du versement prévu d'un emprunt pour financer le projet de la salle des sports.
Afin d'équilibrer cette section d'investissement, la commune devra donc mobiliser une partie de l'excédent de fonctionnement (478 307,31 €) en section d'investissement.
Ce transfert, nécessaire pour couvrir les engagements financiers déjà pris, permettra à la collectivité d'assurer sereinement la poursuite et la finalisation des projets tout en préservant l'équilibre global des finances communales sans fragiliser la situation financière générale.

Les questions et débats portent sur :

- L'incompréhension de l'excédent de 2M€ annoncé en recette d'investissement pour 2025 comparativement au déficit de la section pour 2024.
- La prospective financière réalisée par la société ADEXEL afin de conforter la commune dans la programmation de ses investissements sur les 10 prochaines années : celle-ci se confronte à la réalité des exercices et peut varier en fonction des évènements / décisions (ce n'était pas un budget ni un compte de résultat mais bien une prospective).
- Les projets d'investissement pour 2026 : la mise en accessibilité de la mairie (étalée sur 2025, 2026 et 2027), le projet de colocations séniors porté par APART''âges, annoncé lors des vœux du Maire (ce projet est toujours à l'étude, l'aménageur achètera le terrain au prix fixé par France Domaines), le projet de cantine porté par Pas de Calais Habitat et l'apport municipal au démarrage (rappel du don dont le CCAS a été bénéficiaire et qui, dans l'attente, est placé sur des comptes à terme).
- Le manque d'associations sportives sur la commune et l'utilisation de la salle de sport par des clubs de l'extérieur à sa livraison (rappel est fait que le projet a été construit avec les clubs annaysiens et extérieurs, dans l'idée de permettre la pratique d'activités physiques au plus grand nombre). La salle de sport se voudra ouverte à toute pratique, aux licenciés comme aux annaysiens qui souhaitent avoir une activité physique. La salle de sport est également attendue par les écoliers qui font sport dans les cours d'écoles. Le sport amateur ne sera pas oublié.
- Le risque de diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement du fait de l'augmentation de l'imposition en 2024. Les composantes de la DGF sont opaques et compliquées à comprendre, le coefficient correcteur qui s'applique à chaque collectivité est lié aux ressources des habitants. L'impact d'une baisse de la DGF ne semble pas à l'ordre du jour mais la prudence s'impose car le montant des dotations n'a pas été communiqué aux collectivités.
- Le filet de sécurité qui a disparu mais l'impact de la hausse des énergies maitrisé sur la commune grâce à l'adhésion au groupement de commande de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais.
- Un audit des bâtiments publics et un chiffrage des travaux de remise en état. Un rappel de l'adhésion au service mutualisé de l'agglomération qui prend certes le temps des études mais propose ensuite aux collectivités des solutions (c'est le cas avec les travaux de détournement des eaux pluviales en

cours, comme outil de lutte contre les inondations). Rappel est également fait du décret tertiaire qui s'impose à toutes les collectivités pour diminuer leurs consommations d'énergie.
- Les projets au marais : création d'une deuxième association qui gèrerait les marais à truites et le travail en cours avec l'Ablette. Des conventions devraient être proposées lors d'un prochain conseil. La création d'une mare pédagogique, sponsorisée par VEOLIA.

L'assemblée vote à l'unanimité la tenue du débat autour des orientations budgétaires pour l'année 2025.

2- Admissions en non-valeur

Cette délibération est ajournée, Monsieur le Maire informe qu'elle sera présentée lors du prochain conseil.

3- Révision libre des attributions de compensation 2025

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver pour l'année 2025 une révision libre des Attributions de Compensation et le maintien de l'écrêtement des communes dont le solde Dotation de Solidarité Communautaire serait excédentaire par rapport à 2021, via une correction à la baisse des attributions de compensation, tel que figurant sur la délibération du 6 mars 2025 de la CALL, soit pour la commune d'ANNAY un montant de 215 792,81 €.

4- Appel à projet relatif aux Projets d'Envergure Régionale (PER) du SRADDET des Hauts de France

Le Conseil, propose, à l'unanimité des voix exprimées, au regard des critères de l'appel à projet relatif aux PER définis par la Région et après concertation avec les instances du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT) et de l'agglomération de Lens-Liévin, la candidature des projets de développement économique suivants :
- Extension de la zone d'activité « Le Quai d'Annay » dite aussi « Gare d'eau » (7,7 ha) à ANNAY.
- Extension du PA de la Motte du Bois à HARNES et ANNAY pour 88,85 ha environ, dont 2,45 ha environ sur la commune d'ANNAY

Il autorise également le Syndicat Mixte du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, à déposer le dossier de candidature technique à l'appel à projets de la Région et s'engage à suivre les termes de son cahier des charges.

Des questions sont posées sur les projets de NORTANKING / GRIMONPREZ sur la zone. L'information est donnée qu'ils sont au point mort pour l'instant, pas pour autant abandonnés. Le service développement économique de la CALL accompagne la commune sur le développement de la zone, malgré le fait que la zone ne soit pas reprise au titre des zones économiques communautaires. L'entreprise FL Multimodal a communiqué sur des projets de développement sur la zone, en favorisant le transport fluvial.

La question des déchets sur le site est posée. L'information de la procédure judiciaire toujours en cours est transmise. Une rencontre avec Madame la Sous-Préfète et la CALL sur ce sujet s'est tenue hier en mairie.

Votes pour : 18

Abstentions : 7 (MM. LABALETTE – TAILLIEZ – CAMPEL – KUSNIREK – CORTES – SEWERYN – BIDAULT)

Votes contre : 0

5- Redevances scolaires 2024-2025

Le Conseil décide, à l'unanimité :
- d'appliquer le taux de redevance scolaire à 130.00 € par élève extérieur fréquentant les écoles maternelles et primaires de la commune pour l'année scolaire 2024-2025.
- d'approuver le versement d'une redevance aux communes recevant des élèves Annaysiens.
- dit qu'à défaut de convention entre les communes concernées, la règle de réciprocité entraînant l'absence de répartition de charges financières normalement applicables dans le cas de scolarisation hors commune au titre de l'article L212-8 du Code de l'Education, ne peut s'appliquer que si le nombre d'enfants accueillis dans chaque commune est le même.

6- Indemnités aux enseignants qui vont accompagner leurs élèves en classe transplantée à la Petite Pierre

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une indemnité de 255,70 € à Madame CAMUS et Monsieur THIRIET, enseignants de l'école Wantiez, qui vont accompagner leurs élèves à la Petite Pierre.

7- Renouvèlement de l'adhésion à l'association Chemins Ruraux des Hauts de France

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à l'association et désigne Monsieur DANCOISNE élu référent. L'objectif de l'association est d'aider la Commune pour restaurer, reconquérir les chemins ruraux et /ou voies communales et des surfaces de délaissés adjacentes, par le biais de plantations de haies, d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, pose de jalons, ajout d'hôtels d'insectes, de nichoirs, travaux d'investissement liés à la création ou à la restauration d'une mare…

8- Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais relative à l'accès aux services de la Médiathèque Départementale

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la signature de la convention avec le Département afin que notre bibliothèque ait accès aux services de la Médiathèque Départementale.

Des questions autour de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la bibliothèque sont posées lors de cette délibération.

Il est confirmé que l'accès aux rayonnages va être modifié dès cette année et que les ouvrages, bientôt en ligne, vont permettre aux usagers de les réserver via le numérique (les ouvrages des bibliothèques / médiathèques de la CALL vont pouvoir être mis à disposition de tous via un service de livraison assuré par les services communautaires).

L'installation d'un ascenseur dans le bâtiment n'est pas possible, néanmoins, une rampe extérieure pourrait faciliter le passage du ressaut à l'entrée. Les services techniques communaux vont être sollicités à cet effet.

L'accès aux livres des scolaires de la Cité Leclerc parait inéquitable pour un élu.

Rappel est fait que les enseignants choisissent de travailler avec la bibliothèque ou non et que ceux de l'école Péri-Curie ont fait le choix d'une convention et d'un travail avec l'association « Lis avec moi ». Rappel est également fait d'un travail en collaboration avec le service enfance-jeunesse pour la mise à disposition d'ouvrages sur tous les accueils d'enfants et de jeunes.

9- Modification du règlement d'utilisation des salles communales

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le règlement d'utilisation des salles communales modifié.

Des précisions ont été apportées quand aux horaires de location (week-end et non plus journée pour la salle des fêtes et le centre Bergerand). Par ailleurs, l'accès des animaux domestiques dans les locaux où la restauration existe devient interdit, pour des raisons d'hygiène.

Les tarifs de location sont fixés par le Maire, conformément à la délibération du 5 juillet 2020 qui a délégué ce pouvoir. Une revalorisation des tarifs de location a eu lieu au 1er janvier 2025, passant à 600 € le week-end, après une étude de ce qui se pratiquait dans les communes aux alentours. Il est confirmé que les extérieurs ne peuvent louer les salles communales.

Il est également précisé, pour répondre à la question d'un élu, que le président du club de football a annulé la location prévue les 15 et 16 mars : il n'y a pas eu de refus de location de la mairie.

Enfin, le nombre de locations de l'année 2024 du Centre Bergerand et de la Salle des Fêtes va être envoyé aux élus qui l'ont sollicité.

10- Renouvèlement à l'association Vacances Ouvertes et participation au projet « 10 000 départs en vacances »

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le projet porté par l'association Vacances Ouvertes, permettant aux annaysiens(es) éloigné(e)s des vacances de pouvoir goûter aux joies et bienfaits des vacances pour l'année 2025 ; décide de renouveler son adhésion à l'association Vacances Ouvertes et de lui verser la somme de 250 € (Deux Cents Cinquante Euros) correspondant au montant de la cotisation annuelle pour l'année 2025 ainsi que d'une participation forfaitaire au projet de 500,00 €.

Rappel est fait que 121 annaysiens ont bénéficié de ce dispositif novateur en 2024 (47 foyers) et que ce sont 10 150,00 € au total qui leur ont été octroyés comme aide aux vacances.

11- Renouvèlement d'adhésion à l'association Droit de Cité

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de renouveler son adhésion à l'association de Développement Culturel Droit de Cité, dont le montant est de 4 065,30 €. L'association est un réel partenaire de la commune sur les actions Tiot Loupiot et Festival des Enchanteurs en particulier.

Votes pour : 18

Votes contre : 7 (MM. LABALETTE – TAILLIEZ – CAMPEL – KUSNIREK – CORTES – SEWERYN – BIDAULT)
Abstentions : 0

12- Cession partielle de la parcelle cadastrée section AL567 à Monsieur DHENNIN et Madame CHRISTIAEN

L'assemblée autorise, à l'unanimité des voix exprimées, la cession partielle de la parcelle cadastrée AL567 (environ 100 m^2) aux acquéreurs du 7 rue du 8 mai 1945, parcelle voisine, au prix de 80,00 € le m^2, prix fixé par le Service France Domaines. La demande formulée en séance d'appliquer une baisse de 10 % de l'estimation rendue par France Domaines n'est pas retenue.
Votes pour : 24
Abstention : 1 (MM. KUSNIREK)
Votes contre : 0

13- Déclassement de terrain au quartier du Bois des Mottes

Le Conseil décide, à la majorité, du déclassement d'un délaissé de terrain d'environ 166 m^2, ce terrain étant intégré dans le terrain d'assiette du projet d'urbanisation du quartier dit du Bois des Mottes, porté par la société FONCIER CONSEIL SNC NEXITY.
Votes pour : 19
Votes contre : 6 (MM. TAILLIEZ – CAMPEL – KUSNIREK – CORTES – SEWERYN – BIDAULT)
Abstentions : 0

14- Convention avec le Centre de Gestion du Pas de Calais relative à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

L'assemblée autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention relative à la MPO avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins couteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif. La procédure de MPO est applicable aux recours formés par les agents territoriaux à l'encontre de décisions administratives qui leur sont défavorables. Le coût par dossier est porté à 400,00 €.

15- Convention avec le Centre de Gestion du Pas de Calais relative à la dématérialisation des procédures

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais permettant à la commune d'accéder gracieusement à la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

16- Convention avec l'agglomération de Lens-Liévin relative au marché itinérant : le Panier Locall

L'assemblée autorise, à l'unanimité, la conclusion d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour le renouvèlement du marché itinérant « le Panier Locall » qui pourrait se tenir le 18 juillet 2025 sur le parking du Centre Social Bergerand (date et lieu à confirmer).

17- Demande de subvention à la CAF : Fond National Parentalité, Axe 1

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention à la CAF du Pas de Calais d'un montant de 4071,86 € pour l'année 2025 et du même montant pour l'année 2026 pour le développement des actions suivantes :

- Ateliers motricité parents-enfants,
- Café des parents et des futurs parents,
- Accueils passerelle des primo-scolarisés,
- Ateliers d'éveil parents-enfants.

Divers :

Des questions sont posées sur l'avancée du projet porté par Appart'âges, présenté lors des vœux du Maire, en remplacement du projet d'Ages et Vie, qui a avorté, faute d'agrément du Département quant au recrutement direct des employés de maison, sans faire appel aux prestataires de service existant sur le territoire. Ce projet, de colocations à destination des séniors rue Simone Veil (à l'angle de la rue Desprez et

Demeester), prévoit deux maisons de huit studios chacun, avec des parties communes, permettant aux séniors, en perte d'autonomie, de se retrouver autour d'activités telles que la confection et la prise des repas. Il est précisé que le coût devrait être inférieur aujourd'hui en lien avec l'absence de gouvernantes la nuit. La commune cèdera le terrain nécessaire à l'aménageur au prix fixé par le Service France Domaines, à savoir 80 000,00 €. Ce projet prend forme et les élus espèrent une pose de première pierre rapide, afin de compléter le parcours résidentiel des séniors en perte d'autonomie.

Une demande de tailles d'arbustes est sollicitée auprès de Voies Ferrées de France, rue Potier. L'information est transmise que cette demande a déjà été formulée mais sans écho pour l'instant. Elle va être resollicitée.

Une demande de ramassage du crottin de cheval sur les voiries communales est effectuée. Une demande de courrier à afficher dans les écuries est faite en réponse.

Une demande de relater les séances et les débats municipaux in extenso dans les outils de communication municipaux est posée, ainsi que la mise à jour des publications sur le site de la ville. Une réponse positive est apportée sur la mise à jour du site communal. L'information est transmise du changement de législation quant à la publication des actes depuis 2022.

Rappel est fait que la rencontre entre les riverains concernés par les vibrations lors des travaux de construction du LIDL et la direction de LIDL n'a pas été organisée. Confirmation est donnée qu'elle sera sollicitée.

Demande est formulée que la société NEXITY vienne présenter son projet de phase 2 aux élus, lors d'un prochain conseil.

Des questions sont posées quant à la pêche au blanc dans les étangs à truite. L'étonnement se pose à la réclamation du timbre fédéral. Des explications sont données quant à la communication des marais entre eux, d'où l'obligation de timbre fédéral. Une demande de dérogation auprès de l'Office Français pour la biodiversité va être formulée en ce sens (comme cela à pu se faire à Don). Par ailleurs, l'information est transmise de la création d'une deuxième association de pêche qui pourrait gérer le grand marais à terme et d'un travail en cours avec l'Ablette Annaysienne.
Le signalement de la présence de silures dans le grand marais est effectué. La lutte contre les poissons envahisseurs de ce type est la préoccupation des pêcheurs qui s'en sont saisie.

Une question est posée sur de la présence de rats autour d'un logement à l'abandon. La judiciarisation probable de ce point empêche l'échange public sur le sujet.

Le rappel du concert de printemps de l'harmonie à la salle des fêtes le dimanche à 16h ainsi que l'exposition de Mémoire et Racines les 5 et 6 avril à la salle des fêtes, sur le marais au fil du temps et des saisons, sont rappelés à tous.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

Jean-Claude HOFMANN,	**Yves TERLAT,**
Secrétaire	Maire